



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet Enhancements, Analysis & Maint - STAR	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7707-196533/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W7707-19-6533	Date 2019-11-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-309-10801	
File No. - N° de dossier HAL-9-83030 (309)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-12-05	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacNeil, Blaine A.	Buyer Id - Id de l'acheteur hal309
Telephone No. - N° de téléphone (902) 403-3918 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 2

Question 1

À l'alinéa 10(b) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, il est indiqué que le personnel sans autorisation de sécurité ne se verra pas confier certaines parties des travaux. Nous avons de nouveaux employés que nous aimerions désigner dans le contrat; l'un d'eux serait évalué, mais n'a pas encore obtenu d'autorisation de sécurité.

Veuillez vérifier si le personnel sans autorisation de sécurité peut être nommé dans la soumission et utilisé pour réaliser des travaux non classifiés.

Réponse 1

Le personnel qui ne détient pas de cote de sécurité ne peut pas participer aux travaux.

Mesure : La révision suivante est faite à la demande de propositions :

Supprimer la phrase suivante à la section 6.1 de la partie 6 de la demande de propositions : « 1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées : »;

et la remplacer par celle-ci : « 1. À la date de l'attribution du contrat, les conditions suivantes doivent être respectées : ».

Question 2

À l'annexe B, Base de paiement, les tableaux illustrent les heures et les pourcentages qui seront utilisés pour calculer le *prix évalué* pour l'attribution de la note de la partie financière de la soumission. Cette méthode entraînerait une pondération très lourde des taux pour la première année des travaux (p. ex. utiliser un taux fictionnel pour un analyste principal de 100 \$/h * 2 000 h = 200 000 \$ pour la première année, tout en utilisant 200 \$/h * 30 % = 60 \$ pour les années suivantes). Ceci donnerait lieu à un prix évalué total de 200 240 \$ pour l'analyste principal, ce qui démontre que les taux après la première année auraient presque aucun effet sur la note.

Veuillez vérifier que ceci est intentionnel ou préciser la méthode de calcul de la note financière.

Réponse 2

Mesure : Recherche et développement pour la défense Canada a mis à jour l'annexe B, Base de paiement, qui est jointe à la présente modification. L'annexe B, Base de paiement, de la demande de propositions initiale est supprimée en entier et remplacée par l'annexe B, Base de paiement, jointe à la présente modification (modification n° 2).

Dans la version mise à jour, les heures estimatives de la colonne B sont maintenant présentées dans chaque tableau, et le titre de la colonne a été corrigé. Nous avons également réduit les heures dans le premier tableau, qui sont maintenant estimées pour environ le quart du temps initialement estimé.

Question 3

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) préfère-t-il que la soumission financière renferme les tableaux des coûts remplis tel qu'indiqué dans la demande de propositions ou que le soumissionnaire fournisse seulement les taux pour que SPAC fasse les calculs?

Réponse 3

Il est recommandé que le soumissionnaire fasse les calculs. SPAC vérifiera les calculs; s'il y a des écarts, les taux unitaires s'appliqueront pour déterminer les totaux de l'évaluation financière.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

Annexe B – Base de paiement
W7707-196533

Dans les tableaux qui suivent, le « nombre estimatif d'heures par année » n'est utilisé qu'aux fins de l'évaluation et ne reflète pas l'utilisation réelle dans le cadre du contrat.

A. Taux horaire ferme tout compris – Ressources

Durée initiale du contrat : 60 mois à compter de la date d'attribution du contrat

Exercice 2019-2020 (de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2020)

Catégories de ressources	(A) Ressources minimales requises	(B) Nombre estimatif* d'heures par année	(C) Taux horaire ferme	(D) Coût total (B x C)
Gestionnaire de projet	1	80		
Analyste principal	1	400		
Analyste intermédiaire	1	300		
Développeur/ingénieur logiciel principal	2	300		
Expert en la matière	1	200		
Coût total estimé (taxes applicables en sus)				

Exercice 2020-2021 (du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021)

Catégories de ressources	(A) Ressources minimales requises	(B) Nombre estimatif* d'heures par année	(C) Taux horaire ferme	(D) Coût total (B x C)
Gestionnaire de projet	1	333		
Analyste principal	1	2 000		
Analyste intermédiaire	1	1 667		
Développeur/ingénieur logiciel principal	2	1 667		
Expert en la matière	1	1 000		
Coût total estimé (taxes applicables en sus)				

Exercice 2021-2022 (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

Catégories de ressources	(A) Ressources minimales requises	(B) Nombre estimatif* d'heures par année	(C) Taux horaire ferme	(D) Coût total (B x C)
Gestionnaire de projet	1	333		
Analyste principal	1	2 000		
Analyste intermédiaire	1	1 667		
Développeur/ingénieur logiciel principal	2	1 667		
Expert en la matière	1	1 000		
Coût total estimé (taxes applicables en sus)				

Exercice 2022-2023 (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

Catégories de ressources	(A) Ressources minimales requises	(B) Nombre estimatif* d'heures par année	(C) Taux horaire ferme	(D) Coût total (B x C)
Gestionnaire de projet	1	333		
Analyste principal	1	2 000		
Analyste intermédiaire	1	1 667		

Annexe B – Base de paiement
W7707-196533

Développeur/ingénieur logiciel principal	2	1 667		
Expert en la matière	1	1 000		
Coût total estimé (taxes applicables en sus)				

Exercice 2023-2024 (du 1^{er} avril 2023 à la fin des 60 mois suivant la date d’attribution du contrat)

Catégories de ressources	(A) Ressources minimales requises	(B) Nombre estimatif* d’heures par année	(C) Taux horaire ferme	(D) Coût total (B x C)
Gestionnaire de projet	1	333		
Analyste principal	1	2 000		
Analyste intermédiaire	1	1 667		
Développeur/ingénieur logiciel principal	2	1 667		
Expert en la matière	1	1 000		
Coût total estimé (taxes applicables en sus)				

* Nombre estimatif d’heures de travail pour chaque ressource.

B. MATÉRIEL : L’entrepreneur sera remboursé pour l’équipement, le matériel et les fournitures utilisés pour effectuer les tâches autorisées, sur présentation des factures, selon le coût réel.

C. AUTRES FRAIS DIRECTS : L’entrepreneur sera remboursé selon le coût réel, sans majoration.

D. FRAIS DE DÉPLACEMENT : L’entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu’il a raisonnablement et convenablement engagés dans l’exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux modalités d’indemnisation relatives aux repas et à l’utilisation d’un véhicule privé précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr) (<https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr>) et aux autres dispositions de la Directive se rapportant aux « voyageurs » plutôt qu’aux « employés ». Note : Les frais accessoires ne sont plus remboursés. Pour en savoir plus, consulter la *Directive sur les voyages* du Conseil national mixte.

Tous les déplacements doivent être préalablement autorisés par écrit par le responsable technique.

Tous les paiements peuvent faire l’objet d’une vérification de l’État.

Coût estimatif total assujetti à une limitation des dépenses :
Voir le paragraphe 7.2, *Limitation des dépenses – Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches des modalités du contrat*

Exception faite du ou des taux et prix fermes, les montants associés aux différents postes ci-dessus ne sont que des estimations. Celles-ci pourront être modifiées au fil des travaux aux fins de facturation, à condition que les modifications soient préalablement approuvées par le

Annexe B – Base de paiement
W7707-196533

responsable technique et que le coût estimatif n'excède pas la limitation des dépenses indiquée.